



LA LETTRE DU CONSEIL

N°5

1) Précisions concernant tous les contrats :

Nous vous rappelons qu'il est impératif, **à chaque partie**, de faire parvenir au CDOMK 09 une copie de son exemplaire de contrat

Le CDOMK 09 doit donc recevoir 2 exemplaires du même contrat, de la part de chaque signataire, dans les délais impartis.

Les contrats peuvent être envoyés par mail, au format PDF, ou par voie postale.

Nous vous rappelons le lien pour accéder aux contrats types, via le site du CNO :

<https://contrats.ordremk.fr/contrats/>

2) Spécificités :

Sur le site de l'URPS Occitanie Kiné on peut retrouver la liste des spécificités autorisées par l'ordre à être mentionnées sur la plaque, les cartes de visite ou votre site internet.

Si votre spécificité est reconnue par l'ordre, il est impératif de renseigner l'URPS et votre CDOMK en leur communiquant votre diplôme.

Les patients pourront ainsi se renseigner sur le site de l'URPS Occitanie Kiné pour trouver le praticien compétent correspondant à leurs attentes, notamment pour la rééducation urinaire homme, femme, enfant, la proctologie, le vestibulaire...

Lien vers l'URPS Occitanie Kiné : <https://urps-mk-occitanie.fr>

3) Inscription au CDOMK 09 :

Toute inscription au Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes de l'Ariège nécessite :

- Une prise de RDV avec le secrétariat
- Suivi d'un dépôt de dossier, en bonne et due forme, déposé en mains propres
- Puis ultérieurement d'un RDV avec un élu du CDOMK 09